



**Arrêté de circulation
et de stationnement N° 4/2026**
Réf : BM/SF

**ARRÊTÉ RÉGLEMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT À
L'OCCASION D'UNE COMPÉTITION CYCLISTE**

Bruno MATTON, maire de la commune de Yerville,
Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code de la route,
Vu la demande présentée par le Président de l'association Team Cycliste Monsieur Patrice DESGORGES.

Considérant qu'en raison de la compétition Trophée Départemental des écoles de cyclisme organisé par le Team Cycliste, qui doit avoir lieu le dimanche 10 mai 2026, qui demande un usage exclusif de la chaussée,
Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs de régler la circulation et le stationnement des usagers :

ARRETONS

Article I : Le dimanche 10 mai 2026 à partir de 13h45, le YTC organise une compétition « Trophée Départemental » des écoles de cyclisme.

Article II : La circulation se fera en sens unique : rue des Acacias, rue de la Petite Croix, rue du Moulin à Vent et rue du Chardonneret et le stationnement sera interdit le long du parcours. Les organisateurs sont chargés d'informer les riverains par la distribution de flyers.

Article III : D'assurer la sécurité aux intersections par la mise en place d'un ou deux signaleurs aux intersections des rues suivantes :

- rue des Acacias / rue de la Petite Croix
- rue de la Petite Croix / rue des Lilas
- rue de la Petite Croix / rue John Fitzgerald Kennedy
- rue de la Petite Croix / impasse de la Briqueterie
- rue de la Petite Croix / rue du Moulin à Vent
- rue du Moulin à Vent / rue du Chardonneret
- rue du Chardonneret / impasse de la Briqueterie
- rue du Chardonneret / rue des Acacias

D'assurer que les jeunes Cyclistes seront tous porteurs des équipements de sécurité (casques, gilets...)

Article IV : Le maire, les signaleurs et le commandant du groupement de gendarmerie Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yerville, le 29 avril 2026

Le Maire,



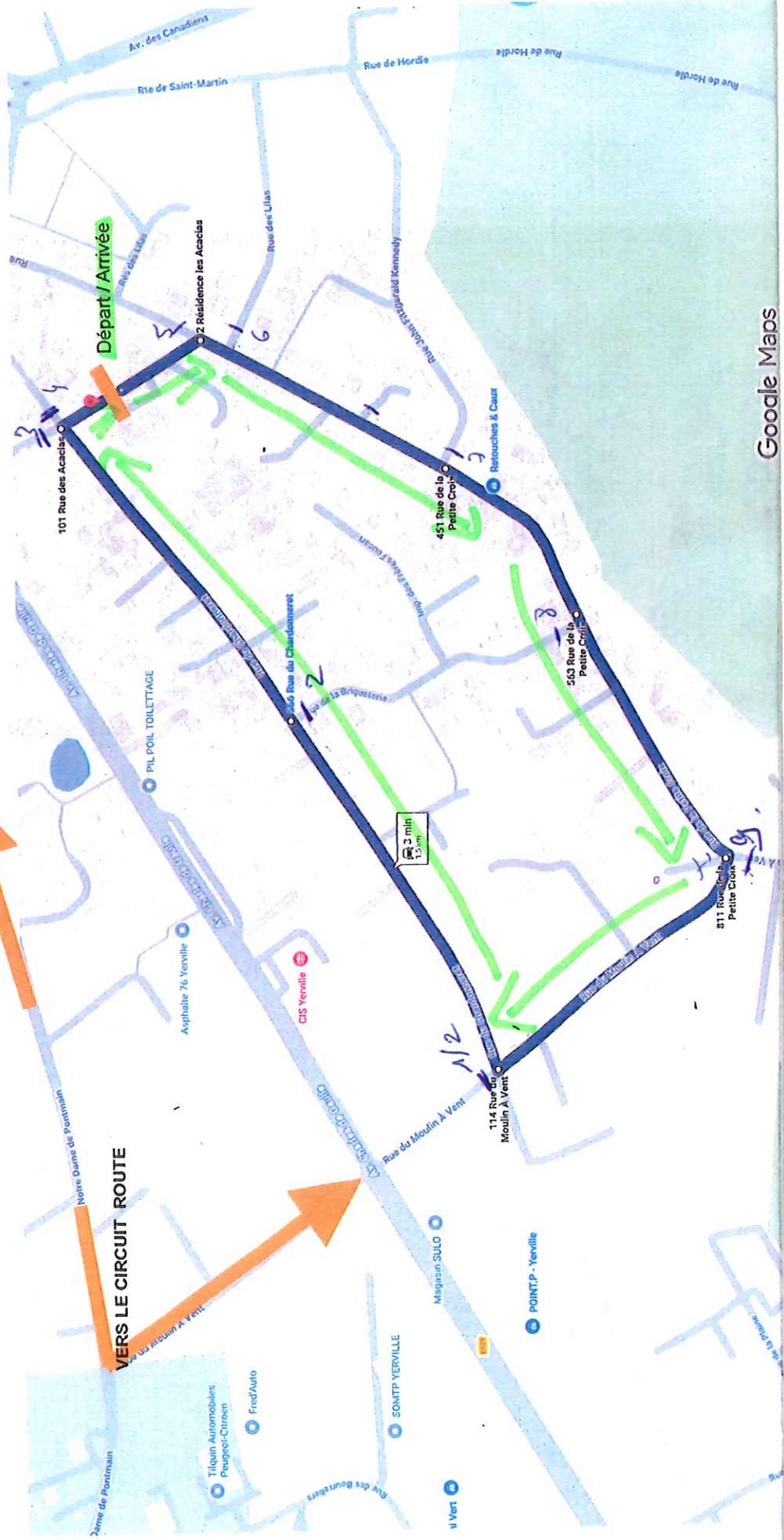
Bruno MATTON

Sens de circulation pour les cyclistes

vers le cabinet médical ex CRJS

CIRCUIT 1,5 km,

Google Maps



Google Maps